

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 19 JUIN 2017

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 34

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 24

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 10

-AYANT DONNE POUVOIR : 2

PRÉSENTS

Mesdames Simone PERGET, Jacqueline POLETTI, Messieurs Jean-Luc CRETIER, Michel GIRAUDY
(Bourg-Saint-Maurice)

Monsieur Gilles FLANDIN (Les Chapelles)

Madame Arlette NOIR, Messieurs Jean-Claude FRAISSARD, Laurent HANICOTTE (Montvalezan)

Messieurs Georges CHARRIERE, Paul CUSIN-ROLLET, Léon EMPEREUR (Sainte-Foy Tarentaise)

Madame Marie-Agnès ARPIN, Messieurs Jean-Luc PENNA, Olivier PETIT (Séze)

Mesdames Séverine FONTAINE, Maud VALLA, Monsieur Jean-Christophe VITALE (Tignes)

**Mesdames Audrey NALIN, Emmanuelle VAUDEY, Messieurs Marc BAUER, Patrick MARTIN,
Gérard MATTIS** (Val d'Isère)

Messieurs Gaston PASCAL-MOUSSELARD, Robert PASCAL-MOUSSELARD (Villaroger)

EXCUSÉS

Mesdames Clémence BERGER-SABBATEL, Claude MAHNANA, Messieurs Alain EMPRIN, Louis GARNIER,
Gilles MAZZEGA (pouvoir à Jean-Christophe VITALE), Jean-Pierre MOREL, Eric MINORET, Fabien RAISSON
(pouvoir à Jean-Luc PENNA), Xavier TISSOT, Georges TRESALLET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Jean-Luc PENNA

2017-41 ATTRIBUTION DU MARCHE POUR LES TRAVAUX DU COL DE L'ISERAN

Le Président rappelle la consultation lancée le 19 mai 2017 pour les travaux de requalification paysagère et environnementale du col de l'Iséran, dont la Communauté de communes de Haute Tarentaise est maître d'ouvrage.

Le dépôt des offres était fixé au 13 juin 2017 à 12 heures.

Cette opération est décomposée en 2 lots :

- Lot n°1 : Travaux de Voirie et Réseaux Divers
- Lot n°2 : Aménagements Paysagers

A l'issue de la procédure, 2 offres ont été déposées pour le lot 1 et 1 offre pour le lot 2.

Suite à l'analyse des offres, il est proposé d'attribuer le marché à :

| LOT | ENTREPRISE | MONTANT HT |
|-------|---|--------------|
| LOT 1 | EUROVIA - 73 800 LES MARCHES | 94 477.90 € |
| LOT 2 | MILLET PAYSAGE ENVIRONNEMENT – 73420 DRUMETTAZ CLARAFOND | 188 000.00 € |

Le Conseil communautaire, **à l'unanimité**, décide de :

- **ATTRIBUER** le marché de travaux comme cité ci-dessus
- **AUTORISER** le Président à signer les pièces du marché pour l'ensemble des lots, et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision.

**Le Président,
Gaston PASCAL MOUSSELDARD**

